

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1823

21 septembre 2009

### SOMMAIRE

Apax School Sub 1 S.à r.l. ....	87493	L.F. Luxembourg S.à r.l. ....	87462
Apax School Sub 2 S.à r.l. ....	87492	Long Islands Investments S.A. ....	87461
Artemia S.A. ....	87472	Long Islands Investments S.A. ....	87461
Artemia S.A.H. ....	87472	LSF6 Rio S.à r.l. ....	87458
Atlantic Haus Investments S.à r.l. ....	87501	LSF Shining Nova II Investments S.à r.l. ..	87468
Benelom S.à r.l. ....	87461	Macquarie Strategic Storage Facilities Hol- dings S.à r.l. ....	87472
Benelom S.à r.l. ....	87471	Makler Concept S.A. ....	87503
Bishops Avenue S.à r.l. ....	87498	Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l. .....	87501
B.I.T. International ....	87492	Montrouge Campus S.à r.l. ....	87472
Bugatti International S.A. ....	87504	Neried Finance S.A. ....	87497
Canons Close S.à r.l. ....	87498	New Media Lux S.A. ....	87471
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf- les-Bains - Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf, société anonyme et Cie .....	87504	Panattoni Luxembourg II S.à r.l. ....	87458
Cloisinvest SA ....	87500	PRC Impex S.à r.l. ....	87471
Clovio Investments S.à r.l. ....	87500	Quinlan Private Pembroke Holdings S.à r.l. .....	87503
Cofida S.A. ....	87496	Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l. ....	87463
Ebenrain S.A. ....	87495	Renders S.A. ....	87499
EPI Trinity (Finland) S.à r.l. ....	87462	RIL II Hornbeams S.à r.l. ....	87497
Falconbourg S.à r.l. ....	87495	Sitrof Holding S.A. ....	87502
Flabeg International S.à r.l. ....	87480	Tele 2 Europe S.A. ....	87494
Flybas S.A. ....	87462	Times Realisations S.A. ....	87461
FO DBH S.A. ....	87471	Tramuntana Management S.à r.l. ....	87481
Global Advantage Funds ....	87458	Transport & Logistic Investment S.à r.l. .....	87493
Gwenael SA ....	87496	Union de Gestion et de Participations S.A. .....	87492
Hardwhere sprl ....	87502	Velize Investments Holding S.A. ....	87500
Hesope S.A. ....	87504	Villamarmi S.A. ....	87480
HSH Investment Holdings FSO S.à r.l. ...	87496		
Immo J.A. S.A. ....	87476		
International Shipowners Reinsurance Company S.A. ....	87494		
Invict Business S.A. ....	87494		

**Panattoni Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 133.726.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée PANATTONI LUXEMBOURG II Sarl.

En date du 23 juillet 2009, les 3000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10.- chacune de la société Panattoni PANATTONI LUXEMBOURG II Sarl (la "Société") représentant la totalité du capital social de la Société ont été transférées de la société PDC NL I BV une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège sociale à Beech Avenue 54-80,1119 PW Schiphol-Rijk,, Pays Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 3424 6262 à la société PANATTONI FRANCE DEVELOPMENT B.V., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège sociale à Beech Avenue 54-80.1119 PW Schiphol-Rijk,, Pays Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34315736.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Juillet 2009.

PANATTONI LUXEMBOURG II Sarl  
Panattoni Luxembourg Directorship Sarl  
Gérant  
Représenté par Olivier Marbaise  
Gérant

Référence de publication: 2009108675/24.

(090130071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Global Advantage Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 42.433.

Mandats ont été donné le 13 février 2007 à

Monsieur Rüdiger Zeppenfeld  
Beethovenstrasse 19  
Postfach  
CH - 8027 Zurich  
Suisse

Et le 15 décembre 2008 à

Madame Susanne van Dootingh  
92, Avenue Reine Astrid  
1310 La Hulpe  
Belgique

Afin d'exercer la fonction de délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

*Pour State Street Bank Luxembourg S.A.*  
*Un administrateur domiciliaire*  
Signature

Référence de publication: 2009108784/24.

(090130504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**LSF6 Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 206.375,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 142.934.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of July,

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, represented by Mr Philippe Jusseau,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 23 July 2009,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Rio S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B142934, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 3 November 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2869* dated 1 December 2008, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated 21 July 2009, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,441,625 (one million four hundred forty-one thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR1,235,250 (one million two hundred thirty-five thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR206,375 (two hundred six thousand three hundred seventy-five euro) by the cancellation of 9,882 (nine thousand eight hundred eighty-two) ordinary shares of the Company, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,441,625 (one million four hundred forty-one thousand six hundred twenty-five euro), represented by 11,533 (eleven thousand five hundred thirty-three) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR1,235,250 (one million two hundred thirty-five thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR206,375 (two hundred six thousand three hundred seventy-five euro), represented by 1,651 (one thousand six hundred fifty-one) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 9,882 (nine thousand eight hundred eighty-two) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR1,235,250 (one million two hundred thirty-five thousand two hundred fifty euro).

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds all the 1,651 (one thousand six hundred fifty-one) ordinary shares of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR206,375 (two hundred six thousand three hundred seventy-five euro), represented by 1,651 (one thousand six hundred fifty-one) ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

## A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, représentée par M. Philippe Jusseau,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 juillet 2009,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Rio S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B142934, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 3 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2869 en date du 1 décembre 2008, modifié la dernière fois selon un acte de Maître Carlo Wersandt du 21 juillet 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR1.441.625 (un million quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR1.235.250 (un million deux cent trente-cinq mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR206.375 (deux cent six mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 9.882 (neuf mille huit cent quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR1.441.625 (un million quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 11.533 (onze mille cinq cent trente-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR1.235.250 (un million deux cent trente-cinq mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR206.375 (deux cent six mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 1.651 (mille six cent cinquante et un) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 9.882 (neuf mille huit cent quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par remboursement de ce montant de EUR1.235.250 (un million deux cent trente-cinq mille deux cent cinquante euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient toutes les 1.651 (mille six cent cinquante et une) parts sociales ordinaires de la Société.

#### *Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR206.375 (deux cent six mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 1.651 (mille six cent cinquante et une) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Berna, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2009. LAC/2009/30762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112326/119.

(090135422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Long Islands Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.416.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2009112418/12.

(090135225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Long Islands Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.416.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2009112419/12.

(090135222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Times Realisations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.194.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signatures

Référence de publication: 2009112420/12.

(090135204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Benelom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 650.000,00.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 61, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 131.844.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Philippe Capocci

*Le gérant*

Référence de publication: 2009112435/13.

(090135076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**EPI Trinity (Finland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 590.150,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112423/11.

(090135432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**L.F. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112424/11.

(090135430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Flybas S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.059.

L'an deux mil neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme "FLYBAS S.A.", dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 136059, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 583 du 7 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François GEORGES, expert-comptable, avec adresse professionnelle L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard GEORGES, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Marie PRATIFFI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix (10) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé

à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

En particulier la société a pour objet la détention et la gestion d'avions.

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris."

2. Révocation de la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC" de son mandat de Commissaire avec effet au 6 mars 2008, et nomination de la société "audit.lu" à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

3. Divers

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

En particulier la société a pour objet la détention et la gestion d'avions.

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de révoquer la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC" de son mandat de Commissaire avec effet au 6 mars 2008. Elle décide de nommer avec effet immédiat la société à responsabilité limitée "audit.lu", avec siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro B113620, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: François Georges, Edouard Georges, Anne-Marie Pratiffi, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. LAC/2009/22247. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112316/80.

(090135484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 812.220.490,00.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 130.705.

In the year two thousand and nine, the twenty-ninth day of July.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Ramius Enterprise Master Fund Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Windward I, Regatta Office Park, West Bay Road, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.705 (the Company). The Company was incorporated under the name of RCG LV Lux Holdco S.à r.l. on 13 July 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2083 of 25 September 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 15 July 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has not been published yet in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the 750,017,500 class 1 shares and 29,540,000 class 2 shares of the Company without nominal value, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of convening notices.

2. Creation of a new class of shares (to be designated as the class 3 shares).

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 32,662,990 by way of creation and issue of 32,662,990 class 3 shares.

4. Subscription to, and payment in full, by the Sole Shareholder, of the new class 3 shares by means of a contribution in cash.

5. Subsequent amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to reflect the items to be resolved upon under items 2. and 3. above.

6. Amendment of article 21 of the articles of association of the Company.

7. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

8. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

*First resolution*

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to create a new class of shares to be designated as the class 3 shares. The new class 3 shares and the existing class 1 shares and class 2 shares shall have the same rights and obligations save as provided otherwise in the Articles.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 32,662,990 (thirty-two million six hundred sixty-two thousand nine hundred ninety United States dollars) order to bring the share capital of the Company from its current amount to an amount of USD 812,220,490 (eight hundred twelve million two hundred twenty thousand four hundred ninety United States dollars), by way of creation and issuance of 32,662,990 (thirty-two million six hundred sixty-two thousand nine hundred ninety) class 3 shares without nominal value.



*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to all the 32,662,990 (thirty-two million six hundred sixty-two thousand nine hundred ninety) newly issued class 3 shares of the Company, and to fully pay-up such new class 3 shares by means of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of USD 32,662,990 (thirty-two million six hundred sixty-two thousand nine hundred ninety United States dollars) (i.e. the USD equivalent amount of EUR 23,000,000 at the exchange rate of Friday 24 July 2009 i.e. USD 1.42013 for EUR 1) which is to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of USD 32,662,990 (thirty-two million six hundred sixty-two thousand nine hundred ninety United States dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the funds on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability for the Company of the funds so paid.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6, paragraph 1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eight hundred twelve million two hundred twenty thousand four hundred ninety United States dollars (USD 812,220,490) represented by seven hundred fifty million seventeen thousand five hundred (750,017,500) class 1 shares (the Class 1 Shares), twenty-nine million five hundred forty thousand (29,540,000) class 2 shares (the Class 2 Shares), and thirty-two million six hundred sixty-two thousand nine hundred ninety (32,662,990) class 3 shares (the Class 3 Shares) without nominal value. The Class 1 Shares, the Class 2 Shares and the Class 3 Shares shall have the same rights and obligations save as provided otherwise in the articles of incorporation."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 21 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in accordance with the second paragraph of this article 21.

Notwithstanding any provision of the articles of incorporation to the contrary, any distribution made by the Company to its shareholders (be it by way of distribution of dividends, interim dividends, repayment of share capital (including distribution of share premium), consideration for redemption of shares or equivalent operation, proceeds from liquidation or any other form of distribution) shall be made as follows:

(a) the holders of the Class 1 Shares shall be entitled, in proportion to their respective number of Class 1 Shares, to any amount distributable under Luxembourg law received by the Company as return on the investment made indirectly by the Company in the Gibraltar company named Ramius Enterprise Investments (Gibraltar) Limited (the Gibraltar Company) and directly by the Company in the Luxembourg company registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.822 (HoldCo II);

(b) the holders of the Class 2 Shares shall be entitled, in proportion to their respective number of Class 2 Shares, to any amount distributable under Luxembourg law received by the Company as return on the investment made (directly or indirectly) by the Company in the Luxembourg company registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 57.845 (the Luxembourg Company #1);

(c) the holders of the Class 3 Shares shall be entitled, in proportion to their respective number of Class 3 Shares, to any amount distributable under Luxembourg law received by the Company as return on the investment made (directly or indirectly) by the Company in the Luxembourg company registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 42.294 (the Luxembourg Company #2); and

(d) any distribution made by the Company with proceeds that do not directly or indirectly result from the Company's direct or indirect investment in either the Gibraltar Company, HoldCo II, the Luxembourg Company #1 or the Luxembourg Company #2 shall be made to the shareholders of the Company on a pro rata basis in proportion to the aggregate number of Class 1 Shares, Class 2 Shares and Class 3 Shares then in existence."

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect therein the above-mentioned changes to the share capital of the Company and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to EUR 6,300.- (six thousand three hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Ramius Enterprise Master Fund Ltd, une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social chez Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Windward I, Regatta Office Park, West Bay Road, Grand Cayman KY1-1205, Iles Cayman (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.705 (la Société). La Société a été constituée sous le nom de RCG LV Lux Holdco S.à r.l. le 13 juillet 2007 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, N° 2083 du 25 septembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 15 juillet 2009 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les 750.017.500 parts sociales de classe 1 et 29.540.000 parts sociales de classe 2 de la Société sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales (qui seront désignées parts sociales de classe 3).

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 32.662.990 USD, par voie de création et d'émission de 32.662.990 nouvelles parts sociales de classe 3.

4. Souscription et paiement par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales de classe 3 au moyen d'un apport en numéraire.

5. Modification consécutive de l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société de façon à y refléter les résolutions prises sous les points 2. et 3. ci-dessus.

6. Modification de l'article 21 des statuts de la Société.

7. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social de la Société susmentionnées avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives.

8. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales qui seront désignées parts sociales de classe 3. Les nouvelles parts sociales de classe 3 et les parts sociales existantes de classe 1 et de classe 2 emportent les mêmes droits et obligations, sauf disposition contraire des Statuts.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 32.662.990 USD (trente-deux millions six-cent soixante deux mille neuf-cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à un montant de 812.220.490 USD (huit-cent douze millions deux-cent vingt mille quatre-cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie de création et émission de 32.662.990 (trente-deux millions six-cent soixante deux mille neuf-cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de classe 3 sans valeur nominale.

#### Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare par les présentes souscrire toutes les 32.662.990 (trente-deux millions six-cent soixante deux mille neuf-cent quatre-vingt-dix) parts sociales de classe 3 de la Société nouvellement émises, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales de classe 3 au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant total de 32.662.990 USD (trente-deux millions six-cent soixante deux mille neuf-cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) (c'est-à-dire l'équivalent en dollars des Etats-Unis d'Amérique de 23.000.000 EUR au taux de change du vendredi 24 juillet 2009 fixé à 1,42013 USD pour 1 EUR) à affecter au compte de capital social de la Société.

Le montant de 32.662.990 USD (trente-deux millions six-cent soixante deux mille neuf-cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) est immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité des fonds sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6, paragraphe 1 des Statuts afin d'y refléter les changements ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit-cent douze millions deux-cent vingt mille quatre-cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (812.220.490 USD) représenté par sept-cent cinquante millions dix-sept mille cinq-cents (750.017.500) parts sociales de classe 1 (les Parts Sociales de Classe 1), vingt-neuf millions cinq-cent quarante mille (29.540.000) parts sociales de classe 2 (les Parts Sociales de Classe 2) et trente-deux millions six-cent soixante deux mille neuf-cent quatre-vingt-dix (32.662.990) parts sociales de classe 3 (les Parts Sociales de Classe 3), sans valeur nominale. Les Parts Sociales de Classe 1, les Parts Sociales de Classe 2 et les Parts Sociales de Classe 3 emportent les mêmes droits et obligations, sauf disposition contraire des statuts."

#### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 21 des Statuts dont la version modifiée sera désormais la suivante:

" **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés conformément aux dispositions du second paragraphe de cet article 21.

Nonobstant toute disposition contraire des statuts de la Société, toute distribution faite par la Société aux associés (que ce soit par voie de distribution de dividendes, d'acompte sur dividendes, de remboursement du capital social (incluant les distributions de réserve en contrepartie d'un rachat de parts sociales ou de toute opération équivalente, de produits résultant de la liquidation ou toute autre forme de distribution) sera effectuée comme suit:

(a) les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1 ont droit, en proportion du nombre respectif de leurs Parts Sociales de Classe 1, à tout montant distribuable en vertu du droit luxembourgeois reçu par la Société et résultant de l'investissement fait indirectement par la Société dans la société constituée à Gibraltar et dénommée Ramius Enterprise Investments (Gibraltar) Limited (la Société de Gibraltar) et directement par la société Luxembourgeoise immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.822 (HoldCo II);

(b) les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2 ont droit, en proportion du nombre respectif de leurs Parts Sociales de Classe 2, à tout montant distribuable en vertu du droit luxembourgeois reçu par la Société et résultant de l'investissement fait (directement ou indirectement) par la Société dans la société Luxembourgeoise immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.845 (la Société Luxembourgeoise #1);

(c) les détenteurs de Parts Sociales de Classe 3 ont droit, en proportion du nombre respectif de leurs Parts Sociales de Classe 3, à tout montant distribuable en vertu du droit luxembourgeois reçu par la Société et résultant de l'investissement fait (directement ou indirectement) par la Société dans la société Luxembourgeoise immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.294 (la Société Luxembourgeoise #2); et

(d) toute distribution faite par la Société au moyen de sommes ne résultant pas directement ou indirectement de l'investissement direct ou indirect de la Société dans la Société de Gibraltar, HoldCo II, la Société Luxembourgeoise #1 ou la Société Luxembourgeoise #2 sera fait aux associés de la Société au pro rata du nombre total de Parts Sociales de Classe 1 et Parts Sociales de Classe 2 émises à ce moment."

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social de la Société susmentionnées et donne pouvoir et autorité par les présentes à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à EUR 6.300,- (six mille trois cents Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Arnoux, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 août 2009. LAC/2009/32342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112312/246.

(090135403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**LSF Shining Nova II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 544.625,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 119.940.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of July.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 27 July 2009,

AND

Shining Nova II Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Register of Companies, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 27 July 2009,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Shining Nova II Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119940, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, dated 21 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2033 dated 30 October 2006, amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 2 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°21 dated 5 January 2008.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR471,625 (four hundred seventy-one thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR73,000 (seventy-three thousand euro) to an amount of EUR544,625 (five hundred forty-four thousand six hundred twenty-five euro) by the issuance of 584 (five hundred eighty-four) new ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR116.12 (one hundred sixteen euro and twelve cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR471,625 (four hundred seventy-one thousand six hundred twenty-five euro), represented by 3,772 (three thousand seven hundred seventy-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR73,000 (seventy-three thousand euro) to an amount of EUR544,625 (five hundred forty-four thousand six hundred twenty-five euro), represented by 4,356 (four thousand three hundred fifty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by the issuance of 584 (five hundred eighty-four) new ordinary shares, and to pay share premium of EUR116.12 (one hundred sixteen euro and twelve cent).

Shining Nova II Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued ordinary shares.

All the 584 (five hundred eighty-four) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l., so that the amount of EUR73,116.12 (seventy-three thousand one hundred sixteen euro and twelve cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l holds 4,356 (four thousand three hundred fifty-six) ordinary shares and Shining Nova II Holding holds 1 (one) preferred share of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR544,625 (five hundred forty-four thousand six hundred twenty-five euro), represented by 4,356 (four thousand three hundred fifty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred twenty-five euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the persons appearing, said proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept juillet.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, représentée par Mr Philippe Detournay,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 juillet 2009,

ET

Shining Nova II Holding, une société constituée et établie sous le droit des Iles Caymans, établie au Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Caymans, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 27 juillet 2009,

(les Associés),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Shining Nova II Investments S.à r.l (la Société), une société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119940, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen, daté du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2033 du 30 octobre 2006, modifié par un acte du notaire Maître Martine Schaeffer du 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°21 du 5 janvier 2008.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR471.625 (quatre cent soixante et onze mille six cent vingt-cinq euros) à concurrence d'un montant de EUR73.000 (soixante-treize mille euros) pour le porter à un montant de EUR544.625 (cinq cent quarante-quatre mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 584 (cinq cent quatre vingt-quatre) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et le paiement d'une prime d'émission de EUR116.12 (cent seize euros et douze cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR471.625 (quatre cent soixante et onze mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 3.772 (trois mille sept cent soixante-douze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant chacune une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros), par apport d'un montant de EUR73.000 (soixante-treize mille euros), à un montant de EUR544.625 (cinq cent quarante-quatre mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 4.356 (quatre mille trois cent cinquante-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant chacune une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros), par voie d'émission de 584 (cinq cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR116,12 (cent seize euros et douze cents).

Shining Nova II Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 584 (cinq cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées par apport en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR73.116,12 (soixante-treize mille cent seize euros et douze cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 4.356 (quatre mille trois cent cinquante-six) parts sociales ordinaires et Shining Nova II Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR544.625 (cinq cent quarante-quatre mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 4.356 (quatre mille trois cent cinquante-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Berna, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2009. LAC/2009/30768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112322/138.

(090135273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**New Media Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 118.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charles Ruppert  
*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2009112433/11.

(090135192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**PRC Impex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 61, rue de Strassen.  
R.C.S. Luxembourg B 125.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Philippe Capocci  
*Le gérant*

Référence de publication: 2009112434/13.

(090135080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Benelom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 650.000,00.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 61, rue de Strassen.  
R.C.S. Luxembourg B 131.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Philippe Capocci  
*Le gérant*

Référence de publication: 2009112436/13.

(090135078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**FO DBH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4772 Pétange, 41B, rue de la Piscine.  
R.C.S. Luxembourg B 81.822.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2009 que:

Monsieur Patrick FORET, demeurant à B-1020 Bruxelles, 70, rue de Wand a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour une durée de un an. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009112162/17.

(090134360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

---

**Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 141.103.

Les comptes annuels pour la période du 17 juillet 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112428/12.

(090135439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**Montrouge Campus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 104.646.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112429/11.

(090135438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**Artemia S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,  
(anc. Artemia S.A.H.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 118.235.

Im Jahre zweitausend neun.

Den neunzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ARTEMIA S.A.H., mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 118.235 (NIN 2006 4001 249),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 28. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1940 vom 17. Oktober 2006.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Er beruft zum Schriftführer Herrn Max FUNCK, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

und zum Stimmzähler Herrn Georges GREDDT, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgenden Punkt:

1.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt; L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

2.- Umwandlung des Gesellschaftsnamen in ARTEMIA S.A. dass Artikel 1 der neuen Statuten folgenden Wortlaut hat:

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ARTEMIA S.A..

3.- Abänderung des Gesellschaftszweckes so dass Artikel 3 der neuen Statuten folgenden Wortlaut hat:



**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

4.- Neufassung der Statuten

5.- Abberufung der bestehenden Verwaltungsratsmitglieder.

6.- Ernennung des alleinigen Verwalters

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung legt die neue Adresse der Gesellschaft wie folgt fest: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftsnamen in ARTEMIA S.A. umzuwandeln, so dass Artikel 1 der neuen Statuten folgenden Wortlaut hat:

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ARTEMIA S.A..

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern so dass Artikel 3 der neuen Statuten folgenden Wortlaut hat:

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst eine Neufassung der Statuten um sie denen einer Einmanngesellschaft anzupassen, und welche folgenden Wortlaut haben:

**1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ARTEMIA S.A..

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

## II. - Verwaltung und Aufsicht

**Art. 7.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gut-zuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am zweiten Montag des Monats Mai um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

### IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

### V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden.

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915

über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

**Art. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst sämtliche Mitglieder des Verwaltungsrates abzurufen und erteilt ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

*Sechster Beschluss*

Zum alleinigen Verwalter wird bestellt, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014:

Herr Sinan BÜYÜKAY, Geschäftsmann, geboren in Haan (Deutschland), am 22. November 1973, wohnhaft in D-42697 Solingen, Siemensstrasse 23,

welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. GALOWICH, M. FUNCK, G. GREDT, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 20 août 2009. Relation: ECH/2009/1171. Reçu soixante-quinze euros 75,00. €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 25. August 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009112280/217.

(090135266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**Immo J.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 137.372.

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu

Capita Fiduciary Group S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 147080 dûment représentée par Monsieur Ian ROBERTS, Maître en Economie, né à Stockport (GB), le 11 juin 1966, demeurant à Lon Carie, Les Ruisseaux, St Brelade, JE3 8DD Jersey, en vertu d'une procuration datée du 30 juillet 2009, laquelle demeurera annexée au présent acte, étant l'actionnaire unique (l' "Actionnaire unique") de la société anonyme de droit luxembourgeois "IMMO J.A. S.A.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, Rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 137.372, constituée suivant acte reçu le 6 mars 2006 par Me Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 989 du 22 avril 2008.

L'Actionnaire unique prie le notaire d'acter que:

I.- Il détient l'entière propriété des actions actuellement en émission dans la Société.

II.- Il désire faire acter les décisions relatives aux points suivants:

1.- Modification de l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Version française:**

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de tous services en relation avec le secrétariat et le conseil aux entreprises. Elle pourra procéder à la location de tous locaux meublés ou non meublés à usage de bureaux et de salles de réunions. Elle pourra fournir toute assistance et logistique pour séminaires, conférences, réceptions et banquets et faire généralement toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et d'agent immobilier.

Elle pourra également procéder à l'installation et à la location d'ordinateurs, d'archives, de garages, de services téléphoniques, téléfax, télex, d'exploitation multimédia, de gestion de sites internet et toute aide administrative.

La société pourra effectuer des recherches commerciales, des études statistiques et le marketing pour le compte de ses clients.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

#### **Version anglaise:**

**Art. 2.** The company's purpose is the provision of all services in connection with secretarial work and companies' advisory. It may proceed to the renting out of any furnished or unfurnished premises for use as office and meeting rooms. It may be able to provide any assistance and logistic for seminars, conferences, receptions and banquets and generally realize all real estate transactions excepted those related to merchants of goods and real estate agent.

It may also be able to proceed to the setting up and rental of computers, archives, garages, phone services, fax, telex, multimedia operating, websites management and all kind of administrative assistance.

The company may be able to conduct commercial research, statistical research and marketing for its clients.

The Corporation may also take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; acquire any securities and rights through participation, contribution, firm underwriting or purchase option, negotiation or in any other way and namely acquire patents and licences, manage and develop them; grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Corporation may perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

2.- Décharge aux Administrateurs.

3.- Création de 3 catégories A, B et C d'administrateurs et recomposition du Conseil d'Administration.

4.- Adaptation du mode de fonctionnement du Conseil d'Administration et du mode d'engagement de la société vis-à-vis des tiers.

5.- Décharge au Commissaire.

6.- Nomination d'un nouveau commissaire.

Après avoir fait acter ce qui précède, l'Actionnaire unique décide ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire unique a décidé de procéder à la modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

#### **Version française:**

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de tous services en relation avec le secrétariat et le conseil aux entreprises. Elle pourra procéder à la location de tous locaux meublés ou non meublés à usage de bureaux et de salles de réunions. Elle pourra fournir toute assistance et logistique pour séminaires, conférences, réceptions et banquets et faire généralement toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et d'agent immobilier.

Elle pourra également procéder à l'installation et à la location d'ordinateurs, d'archives, de garages, de services téléphoniques, téléfax, télex, d'exploitation multimédia, de gestion de sites internet et toute aide administrative.

La société pourra effectuer des recherches commerciales, des études statistiques et le marketing pour le compte de ses clients.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

#### **Version anglaise:**

**Art. 2.** The company's purpose is the provision of all services in connection with secretarial work and companies' advisory. It may proceed to the renting out of any furnished or unfurnished premises for use as office and meeting rooms. It may be able to provide any assistance and logistic for seminars, conferences, receptions and banquets and generally realize all real estate transactions excepted those related to merchants of goods and real estate agent.

It may also be able to proceed to the setting up and rental of computers, archives, garages, phone services, fax, telex, multimedia operating, websites management and all kind of administrative assistance.

The company may be able to conduct commercial research, statistical research and marketing for its clients.

The Corporation may also take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; acquire any securities and rights through participation, contribution, firm underwriting or purchase option, negotiation or in any other way and namely acquire patents and licences, manage and develop them; grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Corporation may perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire unique a décidé de donner entière décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de la société pour l'accomplissement de leur mandat à la date de ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire unique a décidé d'établir 3 (trois) catégories d'administrateurs (catégorie A, catégorie B et catégorie C) et de composer le Conseil d'Administration des personnes suivantes:

##### *A) Administrateurs catégorie A:*

- Monsieur Ian ROBERTS ,Maître en Economie, né à Stockport (GB), le 11 Juin 1966, demeurant à Lon Carie, Les Ruisseaux, St Brelade, JE3 8DD Jersey

- Monsieur Henk KNUVERS licencié en droit, né à Gouda (NL), le 1<sup>er</sup> Avril 1946, demeurant Jan Ayeweg 8, 1797 RL, Den Hoorn (Texel)

##### *B) Administrateurs catégorie B:*

- Monsieur Alain LAM L.C.K., Réviseur d'entreprises, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant à L-7531 Mersch, 24, rue du Docteur Ernest Feltgen;

- Monsieur Bruno BEERNAERTS, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à L-2172 Luxembourg, 37 rue Alphonse Munchen.

##### *C) Administrateur catégorie C:*

Madame Aurore CALVI employée privée, née à Luxembourg, le 6 avril 1973, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2012.

#### *Quatrième résolution*

Suite à la création des 3 catégories d'administrateurs dont question ci-dessus, l'Actionnaire unique a décidé d'adapter le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration ainsi que le mode d'engagement de la société vis-à-vis des tiers.

En conséquence, les articles 4 (quatre) et 5 (cinq) sont remplacés par les dispositions suivantes:

#### **Version française:**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration divisé en 3 (trois) catégories d'administrateurs: catégorie A, catégorie B et catégorie C.

Le conseil est composé de trois membres au moins et élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 5.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Le conseil d'administration se réunira au moins deux fois par an. Il le fera sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration.

En son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins quinze jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et qu'au moins un administrateur de catégorie A et B est présent ou représenté.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Cette majorité doit inclure la voix d'au moins un administrateur de catégorie A et B.

Les décisions relatives à tout achat ou investissement non prévu dans le budget annuel devront recueillir le vote favorable de la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, dont celui de deux administrateurs de catégorie A.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

#### Version anglaise:

**Art. 4.** The company is managed by a board of directors divided into 3 (three) categories of directors: Category A, Category B and Category C.

The Board is composed at least by three members and elects a chairman from among its members. Directors are appointed for a period not exceeding six years.

**Art. 5.** Full powers for the administration and management of the Company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting by law, or by the present articles. It may accept compromise, compound, consent any desistance or withdrawal with or without payment.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms laid down by law.

The board of directors may delegate all or part of the day-to-day management of the company's business, as well as the representation of the company as for management to one or several directors, managers and / or agents, partners or non-partners.

The board of directors will meet at least twice a year. It will be called on the President's or two directors' notice, where indicated in the notice.

The Chairman will preside over all meetings of the board of directors.

In his absence, the board of directors may appoint among the majority of those presents at the meeting another director to chair pro tempore.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors at least fifteen days before the scheduled meeting, unless it is urgent, in which case the nature and reasons of the urgency shall be specified in the notice.

A notice may be ignored upon the consent of each director with a written document or by cable, telegram, telex, fax or similar tools of communication. A special notice will not be required for a board of directors meeting held at a time and place determined in a previous résolution adopted by the Board of Directors.

Any director may be represented at any meeting of the board of directors by another director as his proxy, the latter being appointed in writing or by cable, telegram, telex or fax.

A Director may represent several of his colleagues.

Any director may attend a board of directors meeting by vidéoconférence or by any tools of telecommunication enabling his identification. Such means shall meet the technical features to ensure effective participation in the meeting, whose deliberations are broadcasted on a continuous basis. Participation in a meeting by these means is equivalent to a physical attendance at such meeting. A meeting held by such communications means is deemed to be held at the company's registered office.

The board of directors can meet or take decisions validly only if at least half of the directors is present or represented at the Board meeting and at least one Category A and B are presents or represented by proxies.

All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes of the directors present or represented by proxies at the meeting. This majority must include the votes of at least one director of category A and B.

The decisions related to any purchase or investment not included in the annual budget shall receive the support of the majority of the directors present or represented by proxies at the meeting, including the one from two directors of category A.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors. This approval may be in a single or in several separate documents sent by mail or e-mail or by fax or by any similar means of communication, to be confirmed if necessary by post, together constituting the minutes showing the decision. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at any Directors' meetings, duly convened.

The company is bound by the joint signatures of any two directors.

*Cinquième résolution*

L'Actionnaire unique a décidé de donner entière décharge au commissaire de la société pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

*Sixième résolution*

L'Actionnaire unique a décidé de remplacer le commissaire de la société par la société luxembourgeoise ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. ROBERTS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 03 Août 2009. Relation: LAC/2009/31345. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 AOUT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009112281/223.

(090135416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Flabeg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112425/11.

(090135427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Villamarmi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.815.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 juillet 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009112421/12.

(090135180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**Tramuntana Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.818.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh of august.

Before Us Maître Frank MOLITOR, notary, residing in Dudelange.

THERE APPEARED:

Financiera Fimar S.A. S.C.R., a Spanish risk capital company ("Sociedad de Capital Riesgo"), having its registered office at Velazquez 21, 2° Izqda, 28001 Madrid, Spain, registered with the Madrid Trade and Company Register, under sheet number M-424853 of the book 23676 of Section 8, issued the 23rd of January 2007,

here represented by Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg pursuant to

a) a authentic proxy with possibility to substitution given on July 23, 2009 in Madrid to Maître André SCHWACHTGEN, honorary notary, residing in Luxembourg, in a deed of Maître Juan BOLAS AFONSO, notary residing in Madrid (Spain) in which among other things is written that ".....Don Juan FIERRO MARCH will be designated as President or Chairman of the company at the first meeting of the Board of Directors, so he may, by himself, represent the company in pertinent ways in order to set up the companies TRAMUNTANA S.C.A. SICAR y TRAMUNTANA FINANCIAL INSTRUMENTS S.à r.l."

b) a proxy under private seal given in Aschau im Chiemgau (Germany) on July 31, 2009 by the said André SCHWACHTGEN to the said Martine SCHAEFFER.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one (1) sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The exclusive object of the Company is the rendering, in its capacity as general partner of TRAMUNTANA S.C.A., SICAR, a company established under the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions"), qualifying as an investment company in risk capital ("société d'investissement en capital à risque"), incorporated under the provisions of the law of 15<sup>th</sup> June, 2004 regarding the investment company in risk capital (SICAR), as amended from time to time, of advisory, management, accounting and administrative services to TRAMUNTANA S.C.A., SICAR, prenamed. The Company may in addition provide secretarial and other administrative services to TRAMUNTANA S.C.A., SICAR, prenamed, and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the development and accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "TRAMUNTANA MANAGEMENT S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares.

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at one hundred and twenty five thousand Euro (€ 125,000.-) represented by one hundred and twenty five thousand (125,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The capital may be changed at any time by (i) a decision of the sole shareholder or (ii) a decision of the shareholders made by a majority of shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the capital of the Company.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of (a) share(s) must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not. The Company has a preferential right (hereafter the "Preferential Right") to acquire any share to be transferred under the conditions of the present Articles and in accordance with the Law.

The share(s) may be transferred amongst shareholders or to non-shareholders only with the prior consent of the Company and the prior consent of the shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the capital of the Company left outside the transfer, as the case may be.

Accordingly, prior to any transfer of (a) share(s), any shareholder who intends to transfer its share(s) (hereafter the "Transferor") must complete the following procedure: upon receipt of a binding offer made by another shareholder or a non-shareholder to acquire its share(s), the Transferor must firstly notify to the Company in writing the terms and conditions (price, number of shares, form of payment, date of execution, name of the potential buyer and any other information deemed relevant by the Transferor) of this binding offer. Then, upon receipt of the Transferor's notification, the Company must notify in writing within three (3) months to the Transferor its intention to exercise or not the Preferential Right, (a) If the Company decides to exercise the Preferential Right, the Transferor and the Company must, within three (3) months, enter into a share sale and purchase agreement pursuant to which the Transferor sells the share (s) to the Company at the price of the offer minus a twenty per cent (20%) discount, which must be paid by the Company within six (6) months after the execution of this agreement, (b) If the Company decides not to exercise the Preferential Right, first the Company and then the shareholders must each, within three (3) months, notify in writing the Transferor of their decision concerning the share transfer. Further to the outcome of their decision, either (i) the Company and the shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the capital left outside the transfer authorise the transfer of (a) share(s) by the Transferor, or (ii) the Company or the Shareholders do not approve the transfer of share(s) by the Transferor. In the former case, the Transferor and the transferee must, within three (3) months, enter into the related share sale and purchase agreement. The transfer of (a) share(s) must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly, notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. In the latter case, the Transferor has the possibility to request the Company to purchase its share(s) at a later date upon completion of the following procedure: one (1) year after the receipt by the Transferor of the notification of the rejection of the share transfer, the Transferor must request in writing that the Company purchases its share(s). Upon receipt by the Company of the said Transferor's request, the Company must request, at its own expenses and within three (3) months, an independent auditor (one of the Big Four Accounting Firms) to evaluate the share(s) to be repurchased. The independent auditor must issue its valuation report on the shares to be repurchased within three (3) months. Upon issuance of the valuation report on the share(s) to be repurchased, the independent auditor must send a copy to the Company and the Transferor. Then, both the Company and the Transferor will have three (3) months to approve the valuation of the share(s) to be repurchased issued by the independent auditor. Should the Transferor and the Company approve the valuation report, both parties must enter, within three (3) months, into a share sale and purchase agreement according to which the Transferor sells the share(s) to the Company at the price equal to their value as evidenced in the audit report, minus a twenty per cent (20%) discount. The shares' price must be paid by the Company within six (6) months after the execution of the related share sale and purchase agreement. However, if either the Company or the Transferor disagree with the valuation of the share(s) to be repurchased issued by the independent auditor, the Transferor must then request, at its own expenses and within three (3) months, another independent auditor (one of the Big Four Accounting Firms) to issue a valuation report on the share(s) to be repurchased. The independent auditor must issue its valuation report on the shares to be repurchased within three (3) months. Upon issuance of such a valuation report, the Company and the Transferor must, within three (3) months, enter into a share sale and purchase agreement according to which the Company purchases the Transferor's share(s) at a price based on a value assessed on the average of the two auditors' valuation, minus a twenty per cent (20%) discount. The shares' price must be paid by the Company within six (6) months upon execution of the related share sale and purchase agreement.

Notwithstanding the above, the Company may not repurchase more than twenty per cent (20%) of the share capital of the Company per financial year. Therefore, any repurchase of a share above the twenty per cent (20%) threshold must be postponed to the following financial year, in the priority order set out by the receipt of the repurchase request made by the Transferor(s) to the Company. Any repurchase of shares must be made in compliance with the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

### Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of managers.** The Company is managed by at least one (1) manager with a maximum of three (3) managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The sole manager or the board of managers elects from among its members a permanent representative of the Company in its capacity as general partner of TRAMUNTANA S.C.A., SICAR. The sole manager or the board of managers also elects from among its members a chairman.

The managers need not be shareholders.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the majority of the shareholders representing at least fifty-one per cent (51%) of the capital of the Company, which will determine their number and the duration of their mandate.

The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of shareholders holding at least eighty per cent (80%) of the capital of the Company.

**Art. 11. Powers of the manager(s).** In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, if the Company has two (2) or less than two (2) managers, the Company shall be bound by the sole signature of the chairman. In case the Company is composed of three (3) managers, the Company shall be bound by the joint signature of the chairman and any manager of the Company. Notwithstanding the above, any decisions relating to acts of acquisition, disposition, financing, refinancing and any other transactions exceeding one million Euro (€ 1,000,000.-) committing TRAMUNTANA S.C.A., SICAR must have been approved collectively beforehand by the board of managers of the Company.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures. The sole manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from the members of the board of managers or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The sole manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the board of managers.** The meetings of the board of managers are to be held in Luxembourg and at least twice a year. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may only be represented by another member of the board of managers at any board meeting, provided that he / she justifies by any means of written communication including letter, facsimile or email, to the board of managers his / her absence from the board meeting within the five (5) days prior to said board meeting.

The meetings of the board of managers may be convened by any manager, by any means of written communication including letter, facsimile or email, provided that (i) this notice is sent for the attention of the managers at least fifteen (15) business days prior to the meeting's date and (ii) it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may however validly debate, without prior notice, if all the managers are present or represented at the meeting and state that (i) this meeting is validly convened and (ii) they have perfect knowledge of the agenda of the meeting. The board of managers can only validly debate and make decisions if all of its members are present or represented by proxies. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

If the attendance quorum requirement is not fulfilled at the time of the meeting, the meeting will be postponed and rescheduled one (1) hour later than the planned meeting. Should the meeting be rescheduled, the board of managers will be in a position of validly debating and making decisions if at least the majority of the managers is present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

If the attendance quorum requirement is not fulfilled at this second meeting, the meeting must be postponed and rescheduled and the managers must be convened by registered letter indicating the place, date, agenda of the meeting and the results of the second meeting at least seven (7) business days prior to said meeting. At the third meeting, decisions will be taken regardless of the number of managers present or represented.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more manager(s) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated. The manager who will participate in the board meeting by means of conference call shall justify, by any means of written communication including letter, facsimile or email, his / her physical absence from the meeting within five (5) days prior to said board meeting.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote or act on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 16. General meeting of shareholders.** The shareholders of the Company shall meet at least once per year.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be made by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the sole manager or the board of managers to the shareholders by mail or any means of written communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company. Unless there is only one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a fifteen (15) business days prior written notice given by the sole manager or the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital.

The notice sent to the shareholders will specify the time of the meeting and the place as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing, by any means of written communication, another shareholder only as his proxy. Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the sole manager or the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

The general meeting shall adopt resolutions by a majority of the votes cast provided that at least eighty per cent (80%) of the capital is present or represented.

If the attendance quorum requirement is not fulfilled at the time of the meeting, the shareholders must be convened, by registered letter, to attend a second meeting to take place one (1) week upon sending of such registered letter, and resolutions must be adopted regardless of the portion of capital represented. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

Unless provided otherwise by the present Articles, any resolution whose purpose is to amend the present Articles, to decide the dissolution, the liquidation, the merger, the division of the Company, the pledging of its shares or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, will be made by a majority of shareholders representing at least eighty-five per cent (85%) of the capital.

At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the majority of shareholder(s) representing at least eighty-five per cent (85%) of the capital of the Company who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 17. Powers of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the sole manager or the board of managers by Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

### Chapter V. Financial year, Distribution of profits.

**Art. 18. Financial year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 19. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the capital of the Company may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 21. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the sole manager or the majority of the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### Chapter VI. Applicable law.

**Art. 22. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2009.

#### *Subscription - Payment*

All the one hundred and twenty five thousand (125,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, have been subscribed by Financiera Fimar S.A. S.C.R., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of one hundred and twenty five thousand Euro (€ 125,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand (2.000) euros.

#### Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).

2. Appoint the following as:

- Mr Juan Fierro March, born on the 21<sup>st</sup> of October 1976, in Madrid, Spain with address at Hinterhostattstrasse 6, 6376 Emmetten, Switzerland.

- Mr Matthijs Bogers, born on the 24<sup>th</sup> of November 1966, in Amsterdam, Netherlands with address at 29D, rue d'Amberloup, B-6681 Lavacherie, Belgium.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, slates herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept août.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

#### A COMPARU:

Financiera Fimar S.A. S.C.R., une société espagnole d'investissement en capital à risque ("Sociedad de Capital Riesgo"), ayant son siège social au Velazquez 21, 2<sup>o</sup> Izqda, 28001 Madrid, Espagne, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Madrid sur la fiche numéro M-424853 du livre 23676 de la Section 8 émise le 23 janvier 2007,

ici représentée par Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant

a) procuration authentique avec pouvoir de substitution, donnée à Maître André SCHWACHTGEN, notaire honoraire, demeurant à Luxembourg par acte Juan BOLAS AFONSO, notaire de résidence à Madrid (Espagne) du 23 juillet 2009, dans laquelle est écrit entre autres que ".....Monsieur Juan FIERRO MARCH sera désigné comme Président du conseil de gestion lors de la première réunion dudit conseil, de sorte qu'il pourra représenter la société de la manière qu'il jugera appropriée pour procéder à la constitution de TRAMUNTANA S.C.A. SICAR respectivement TRAMUNTANA FINANCIAL INSTRUMENTS S.à r.l."

b) procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2009 à Aschau im Chiemgau (Allemagne) par ledit André SCHWACHTGEN en faveur de la dite Martine SCHAEFFER.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et Je notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après "la Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, ayant souscrit la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de nouvelles parts sociales.

**Art. 2. Objet.** L'objet social de la Société consiste exclusivement à rendre en tant qu'actionnaire commandité de TRAMUNTANA S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque dûment constituée selon les dispositions de la loi du 15 juin 2004 concernant les sociétés d'investissement en

capital à risque (SICAR) telle que modifiée, des services de conseil, de gestion, de comptabilité et d'administration à TRAMUNTANA S.C.A., SICAR, préqualifiée. La Société pourra de plus fournir des services de secrétariat ou d'autres services administratifs à TRAMUNTANA S.C.A., SICAR, préqualifiée, et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile au développement et à la réalisation de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination "TRAMUNTANA MANAGEMENT S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales.

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cent vingt cinq mille Euros (€ 125.000,-) représenté par cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du capital social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à tout moment, par

(i) une résolution de l'associé unique ou (ii) une résolution de la majorité des associés représentant au moins quatre-vingts pour cent (80%) du capital social de la Société.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit l'adhésion aux Statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de part(s) sociale(s) sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou non.

La Société détient un droit préférentiel (ci-après "Droit Préférentiel") d'acquérir toute part sociale dont la cession devra être réalisée conformément aux présents Statuts et à la Loi.

Les parts sociales peuvent être cédées entre associés ou à un non-associé à la condition d'obtenir l'accord préalable de la Société ainsi que, le cas échéant, des associés représentant au moins quatre-vingts pourcent (80%) du capital social de la Société non visés par la cession.

Par conséquent, préalablement à la cession d'une ou de plusieurs de ses parts sociales, tout associé (ci-après le "Cédant") doit respecter la procédure suivante: à la réception d'une offre ferme d'achat de ses parts sociales faite par un autre associé ou par un non-associé, le Cédant doit d'abord notifier par écrit à la Société les conditions de l'offre ferme (prix, nombre de parts sociales, mode de paiement, date d'exécution, nom de l'acquéreur potentiel et toutes autres informations considérées pertinentes par le Cédant). A la réception de la notification du Cédant, la Société doit dans les trois (3) mois notifier par écrit à ce dernier son intention d'exercer ou non le Droit Préférentiel, (a) Dans l'hypothèse où la Société décide d'exercer le Droit Préférentiel, le Cédant et la Société doivent conclure dans les trois (3) mois un contrat de cession suivant lequel le Cédant vend sa / ses part(s) sociale(s) à la Société au prix de l'offre réduit de vingt pourcent (20%), prix qui devra être payé par la Société dans les six (6) mois à compter de la signature dudit contrat, (b) Dans l'hypothèse où la Société décide de ne pas exercer le Droit Préférentiel, la Société dans un premier temps et ensuite les associés doivent, dans un délai de trois (3) mois, notifier au Cédant par écrit leur décision concernant la cession de la / des part(s) sociale(s). Suivant ces décisions, soit (i) la Société et les associés représentant au moins quatre-vingts pourcent (80%) du capital social non visés par la cession autorisent la cession de la / des part(s) sociale(s) par le Cédant, soit (ii) la Société ou les associés n'autoris(ent) pas la cession de la / des part(s) sociale(s) par le Cédant. Si la cession est autorisée, le Cédant et l'acquéreur doivent, dans les trois (3) mois, conclure le contrat de cession de la / des part(s) sociale(s) par un acte notarié ou par un acte sous-seing privé. Toute cession de part(s) sociale(s) ne sera opposable à la Société et aux tiers que si celle-ci est notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil. Si la cession n'est pas autorisée, le Cédant a la possibilité de demander à la Société le rachat de sa / ses part(s) sociale(s) à une date ultérieure par l'accomplissement de la procédure suivante: un (1) an après la réception par le Cédant de la notification du refus de la cession de sa / ses part(s) sociale(s), ce dernier doit demander par écrit le rachat de sa / ses part(s) sociale(s) par la Société. A la réception de la demande du Cédant, la Société doit solliciter, à ses frais et dans les trois (3) mois, les services d'un auditeur indépendant (d'une des Big Four Accounting Firms) afin d'évaluer la / les part(s) sociale(s) visée(s) par le rachat. L'auditeur indépendant doit émettre son rapport d'évaluation sur la / les part(s) sociale

(s) visée(s) par le rachat dans un délai de trois (3) mois. L'auditeur indépendant doit envoyer une copie de son rapport d'évaluation à la Société et au Cédant. La Société et le Cédant auront trois (3) mois à partir de la réception du rapport d'évaluation de la / des part(s) sociale(s) visée(s) par le rachat émis par l'auditeur indépendant pour se prononcer sur l'évaluation de la / des parts sociales émises par l'auditeur indépendant. Dans l'hypothèse où le Cédant et la Société sont d'accord avec le rapport d'évaluation, les deux parties doivent conclure, dans les trois (3) mois, un contrat de cession suivant lequel le Cédant cède sa / ses part(s) sociale(s) à la Société à un prix égal à la valeur telle qu'établie par le rapport d'évaluation, réduite de vingt pourcent (20%). Le prix de cession de la / des part(s) sociale(s) doit être payé par la Société dans les six (6) mois à compter de la signature dudit contrat de cession. Cependant, dans l'hypothèse où la Société et/ou le Cédant n'est / ne sont pas d'accord avec l'évaluation de la / des part(s) sociale(s) transmis par l'auditeur indépendant, le Cédant doit solliciter, à ses frais et dans les trois (3) mois, les services d'un autre auditeur indépendant (d'une des Big Four Accounting Firm) afin d'émettre un rapport d'évaluation sur la / les part(s) sociale(s) visée(s) par le rachat. L'auditeur indépendant doit émettre son rapport d'évaluation dans un délai de trois (3) mois. A l'émission du rapport d'évaluation, la Société et le Cédant doivent, dans les trois (3) mois, conclure un contrat de vente suivant lequel la Société achète la / les part(s) sociale(s) du Cédant à un prix basé sur la moyenne des valeurs établies par les deux rapports d'évaluation émis par les auditeurs, réduite de vingt pourcent (20%). Le prix de vente de la / des part(s) sociale(s) doit être payé par la Société dans les six (6) mois de la signature dudit contrat de vente.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne peut racheter plus de vingt pourcent (20%) de son capital social par exercice social. Par conséquent, tout rachat de part sociale au-delà de ce seuil de vingt pourcent (20%) doit être reporté à l'exercice social suivant, dans l'ordre de priorité tel qu'établi par la réception de la demande de rachat faite par le(s) Cédant(s) à la Société. Tout rachat de part sociale doit être fait conformément à la Loi.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérant(s), Conseil de gérance.** La Société est gérée par au moins un (1) gérant et au maximum par trois (3) gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le gérant unique est, ou, le cas échéant, le conseil de gérance élit parmi ses membres, le représentant permanent de la Société dans son rôle d'actionnaire commandité de TRAMUNTANA S.C.A., SICAR. Le gérant unique est ou, le cas échéant, les membres du conseil de gérance élisent parmi eux le président du conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être associés.

Chaque gérant sera élu par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins cinquante et un pourcent (51%) du capital social de la Société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant au moins quatre-vingt pourcent (80%) du capital social de la Société.

**Art. 11. Pouvoirs du ou des gérants.** Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, si la Société a deux (2) ou moins que deux (2) gérants, la Société sera engagée par la signature unique du président du conseil de gérance. Dans l'éventualité où la Société est composée de trois (3) gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe du président du conseil de gérance et d'un gérant de la Société. Nonobstant ce qui précède, toute décision concernant des actes d'acquisition, de disposition, de financement, de refinancement et toutes autres transactions d'un montant supérieur à un million d'Euros (€ 1.000.000,-) engageant TRAMUNTANA S.C.A., SICAR doit avoir été préalablement approuvée collectivement par le conseil de gérance de la Société. Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, associés ou non.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunération (éventuelle) du / des gérant(s) / mandataire(s), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant unique ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunira au Luxembourg et au moins deux fois par an. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.



Un gérant peut être représenté à une réunion du conseil de gérance uniquement par un autre membre du conseil de gérance, à condition qu'il / elle justifie son absence au conseil de gérance, par tout moyen de communication écrite, en ce compris la lettre, la télécopie ou le courrier électronique, dans les cinq (5) jours précédant ledit conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par tout gérant, par tout moyen de communication écrite, en ce compris la lettre, la télécopie ou le courrier électronique à condition que la convocation (i) soit envoyée à l'attention des gérants au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date de la réunion et (ii) contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut cependant valablement délibérer, sans convocation préalable, si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion et reconnaissent que (i) la réunion est valablement convoquée et (ii) qu'ils ont une parfaite connaissance de son ordre du jour. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si tous ses membres sont présents ou représentés par procuration. Toute décision adoptée par le conseil de gérance requiert la majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil de gérance a un vote prépondérant.

Si le quorum de présence requis n'est pas atteint à l'heure de la réunion, celle-ci sera reportée et fixée une (1) heure plus tard. Dans l'hypothèse où la réunion a dû être reportée, le conseil de gérance pourra valablement délibérer et prendre des décisions pour autant qu'au moins la majorité des gérants soit présente ou représenté à cette réunion. Toute décision adoptée par le conseil de gérance requiert la majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil de gérance a un vote prépondérant.

Si le quorum de présence requis n'est pas atteint à cette deuxième réunion, la réunion devra à nouveau être reportée et fixée à une autre date. Tous les gérants devront être convoqués par lettre recommandée indiquant le lieu, la date, l'ordre du jour de la réunion à tenir ainsi que les résultats de la seconde réunion, au moins sept (7) jours ouvrable avant ladite réunion. A la troisième réunion, les décisions seront adoptées quelle que soit le nombre de gérants présents ou représentés.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans tenir compte du statut conflictuel du / des gérant(s) concerné(s).

Un ou plusieurs gérant(s) peut / peuvent participer à la réunion du conseil de gérance par le biais de conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, initié de Luxembourg, permettant donc que tous les gérants participant au conseil puissent communiquer simultanément, se comprendre et délibérer. Dans ce cas, le(s) gérant(s) concerné(s) sera / seront censé(s) avoir participé en personne à la réunion. La décision adoptée lors de la réunion peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les membres ayant participé. Le gérant qui va participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique justifiera, par tout moyen de communication écrite en ce compris la lettre, la télécopie ou le courrier électronique, son absence physique à la réunion dans les cinq (5) jours précédents ladite réunion du conseil de gérance.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements qu'ils ont régulièrement pris au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécuteur testamentaire et liquidateur de succession, de tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que des dépenses ou des coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toutes actions, tous procès ou toutes procédures à propos desquel(le)s il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un associé ou un créancier et par laquelle il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telles actions, tels procès ou telles procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Le droit à indemnisation visé ci-dessus n'exclut en rien les autres droits auxquels le gérant ou mandataire concerné pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y a / ont un intérêt personnel, ou en est / sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant aux questions relatives à un tel contrat ou à telle affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans toute opération entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il avisera le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote ou agir au sujet de l'opération concernée. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Les associés de la Société se réuniront au moins une (1) fois par an.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le gérant unique ou le conseil de gérance aux associés par lettre ou tous autres moyens de communication écrite. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation écrite envoyée quinze (15) jours ouvrables avant la date de la réunion par le gérant unique ou le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il en existe un, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que la nature des affaires qui y seront traitées.

Dans l'hypothèse où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir eu connaissance de son ordre du jour, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut voter aux assemblées en désignant, par tous moyens de communication écrite, un mandataire devant être un autre associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le gérant unique ou le conseil de gérance.

L'assemblée générale adoptera les résolutions à la majorité des votes exprimés pourvu qu'au moins quatre-vingts pourcent (80%) du capital soit présent ou représenté.

Si le quorum de présence requis n'est pas atteint à l'heure de la réunion, les associés doivent être convoqués une deuxième fois, par lettre recommandée, à une réunion à tenir une (1) semaine après l'envoi de cette lettre recommandée et où les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les votes blancs ou irréguliers ne seront pas comptés.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts, de décider la dissolution, la liquidation, la fusion, la scission de la Société, de la mise en gage de ses parts sociales ou dont l'adoption est soumise suivant les Statuts ou, le cas échéant, selon la Loi, aux règles de quorum et majorité établies pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins quatre-vingt-cinq pourcent (85%) du capital social. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par la majorité des associés représentant au moins quatre-vingt-cinq pourcent (85%) du capital social de la Société qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au gérant unique ou au conseil de gérance par la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices.

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

**Art. 20. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pourcent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés représentant au moins quatre-vingts pourcent (80%) du capital social de la Société peuvent, à la majorité prévue par les lois applicables, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 21. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant unique ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Loi applicable.

**Art. 22. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) ont été souscrites par Financiera Fimar S.A. S.C.R., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille Euros (€ 125.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille (2.000) euros.

#### *Décision de l'associé unique*

L'associée unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à deux (2).
  2. Nommer les personnes suivantes en tant que:
    - M. Juan Fierro Mardi, né le 21 octobre 1976 à Madrid, Espagne, ayant son adresse au Hinterhostattstrasse 6, 6376 Emmetten, Suisse.
    - M. Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse au 29D, rue d'Amberloup, B-6681 Lavacherie, Belgique.
- La durée du mandat des gérants est illimitée.
3. Fixer l'adresse du siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schaeffer et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 11 août 2009. Relation: EAC/2009/9697. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association.

Dudelange, le 12 AOUT 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009112297/601.

(090135073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**Apax School Sub 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.129.307,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 129.517.

—  
EXTRAIT

M. Stephen Kempen a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 28 juillet 2009 et M. Andrew William Guille, né le 22 novembre 1959 à Guernsey, directeur, demeurant à Elishama, Rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit

*Gérants de classe A:*

- Sophie Laguesse
- Geoffrey Henry

*Gérants de classe B:*

- Andrew W. Guille
- Isabelle Probstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009108809/23.

(090130135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Union de Gestion et de Participations S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 38.230.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2009:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Ghislain BRABANT, Administrateur et Administrateur-Délégué; demeurant à 4163 Tavier, Belgique; 21, Chemin des Patars.
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009108818/24.

(090130063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**B.I.T. International, Société Anonyme.**

Siège social: L-7516 Rollingen, 1, rue Belle-Vue.  
R.C.S. Luxembourg B 56.310.

—  
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30.10.2008 à 14.30 heures, a été nommé administrateur délégué Ottevaere Freddy né le 25 septembre 1965 à Zvevegem, Belgique et demeurant à Ingoogemplant 14 à 8570 Ingoogem, Belgique.

Et été nommé administrateur Zaluschi Luminita Elena né le 22 - 07 - 1970, Roumanie et nommé administrateur Gevaert Stephan, né le 16-11-1954 à France

L'adresse Zaluschi Luminita Elena: Str.Buhushi nr. 1, Bucharest Sect.3, Roumanie

L'adresse Gevaert Stephan: 8. rue Péchard, Lalinde (24), France.

En remplacement Intraretro Ltd et Rotario International Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30.10.2008.

B.I.T. International s.a.

Ottevaere Freddy

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009108947/801170/22.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2008, réf. DSO-CX00445. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090131070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**Transport & Logistic Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 98.554.

—  
RECTIFICATIF

Les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenues au siège social le 28 novembre 2006 ont été déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Lors de la publication du 5 janvier 2007, référence L070002224.05, les pouvoirs de signature n'ont pas été modifiés.

Veuillez trouver ci-dessous les pouvoirs de signature corrects:

La Société est valablement engagée par la signature conjointe des trois gérants. Toutefois la Société est valablement engagée par la seule signature de TASL PSF S.A., R.C.S. Numéro B 94 933, une société avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637, pour:

- les transactions financières n'excédant pas le montant de EUR 5.000,00;
- la représentation de la Société vis-à-vis des administrations publiques;
- la convocation de toutes assemblées des associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANSPORT & LOGISTIC INVESTMENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009109015/21.

(090130597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**Apax School Sub 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.019.936,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.516.

—  
EXTRAIT

M. Stephen Kempen a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 27 juillet 2009 et M. Andrew William Guille, né le 22 novembre 1959 à Guernsey, directeur, demeurant à Elishama, Rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

*Gérants de classe A:*

- Sophie Laguesse
- Geoffrey Henry

*Gérants de classe B:*

- Andrew W. Guille
- Isabelle Probstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009108812/23.

(090130128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Invict Business S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 116.834.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 28 octobre 2008*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008:

1. M. Olivier FERRER, comptable, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg: administrateur de la Société;

2. M. François BROUXEL, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg: administrateur de la Société;

3. M. Pierre METZLER, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg: administrateur de la Société;

4. La société OPTIO EXPERT COMPTABLE ET FISCAL S.à rl., ayant son siège social actuel à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97326: commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108841/21.

(090131051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Tele 2 Europe S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.944.

—  
*Extrait rectificatif du dépôt effectué  
en date du 13/08/2009 (référence RCS L090127599.05)*

Il y a lieu de lire

1. L'assemblée générale ACCEPTE la démission de Mme Cécilia Ardström comme administrateur de la Société et DECIDE de nommer en remplacement:

- Mme Åsa BLADIN, née le 12 septembre 1967 à Nyköping en Suède et demeurant à Östermalmsgatan 97, 114 59 Stockholm, Suède

Au lieu et place de

- Mme Åsa Badlin, née le 12 septembre 1967 à Nyköping en Suède et demeurant à Östermalmsgatan 97, 114 59 Stockholm, Suède

Pour TELE 2 EUROPE S.A.

Etude d'Avocats S. LE GOUEFF

Le mandataire

Signature

Référence de publication: 2009109058/21.

(090130936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**International Shipowners Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.848.

—  
Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Humoud Abdulaziz AL-AJLAN, né le 8 décembre 1961 à Hail, Arabie Saoudite et demeurant à Main Street 1 Riyadh 11323, Arabie Saoudite est nommé Administrateur;

- Monsieur Philip Anthony ASPDEN, né le 22 juillet 1945 à Eastbourne, Grande Bretagne et demeurant à 12, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus est nommé Administrateur;
- Monsieur Ludwig CRIEL, né le 27 octobre 1951 à Sleidinge, Belgique et demeurant à Dennenlaan 62, B-9150 Haasdonk (Belgique) est nommé Administrateur;
- Monsieur Jonathan Robert LESTER, né le 26 mars 1947 à Londres, Grande Bretagne et demeurant à 30, The Old School House, Brook, Godalming, Surrey GU8 5UQ, Grande Bretagne est nommé Administrateur;
- Monsieur Paul Robert LORENZ-MEYER, né le 30 janvier 1962 à Hambourg, Allemagne et demeurant au 64 Parkallee, D-201434 Hambourg (Allemagne) est nommé Administrateur;
- Monsieur Jean MEYER, né le 27 décembre 1945 à Luxembourg et demeurant 41 Bei der Aarnesch, L-6969 Oberanven est nommé Administrateur;
- Madame Tatiana PETALAS, née le 15 mars 1973 à Genève, Suisse et demeurant au 7 Avenue Princesse Grace, Monte Carlo, MC 98000 (Monaco) est nommée Administratrice.
- Monsieur Kevin Michael SHEEHAN, né le 14 juillet 1953 à New York, Etats-Unis et demeurant 100S.Pointe Drive, #2109 Miami Beach, Floride 33139 (Etats-Unis) est nommé Administrateur.
- Monsieur Richard Bradbury WILLIAMS, né le 23 juin 1968 à Belfast, Ireland (Grande-Bretagne) et demeurant 40 Woodside, Wimbledon, London SW19 7AG (Grande-Bretagne) est nommé Administrateur.
- Monsieur Matheos LOS, né le 26 juin 1944 à Vrontados, Grèce et demeurant 82 Portland Place, London W1B 1NS (Grande-Bretagne) est nommé Administrateur.
- Monsieur Andrew LINDSAY, né le 26 mai 1963 à Rochester-New York (Etats-Unis) et demeurant Brambles, Shoreham Road à Otford, kent TN14 5RL (Grande-Bretagne) est nommé Administrateur.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. , 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108889/35.

(090130987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

#### **Ebenrain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.959.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 17 août 2009*

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
3. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EBENRAIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111913/19.

(090134160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

#### **Falconbourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.749.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 18 août 2009*

L'associé de Falconbourg S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission des gérants suivants:

\* James Baclawski, Gérant B, avec effet au 30 juin 2009.

\* William Johnson et Christopher Fanella, Gérants B, ainsi que Davy Beauce, Gérant A, avec effet immédiat;

- de nommer les gérants suivants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

*Gérants A:*

- Ms. Charlotte Toerber, née le 22 septembre 1949 à Illinois, Etats Unis d'Amérique, demeurant au 55 W. Delaware, #213, Chicago, IL 60610, Etats-Unis d'Amérique;

- Mr. Todd Smith, né le 16 avril 1964 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 4725 Lee Avenue, Downers Grave, IL 60515, Etats-Unis d'Amérique;

- Mr. Martin Collins, né le 2 décembre 1967 à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 5229 Exeter Road, Muenster, IN 46321, Etats-Unis d'Amérique;

*Gérant B:*

- Mr. Willem-Arnoud van Rooyen, né le 28 juillet 1975 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009111911/25.

(090134165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

---

### **HSH Investment Holdings FSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.592.

—  
*Extrait des Résolutions des Associés du 20 août 2009*

Les Associés de HSH Investment Holdings FSO Sàrl (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Corinne Muller, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet le 14 août 2009;

- de nommer Willem-Arnoud van Rooyen, né le 28 juillet 1975 à Rotterdam, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la Société, avec effet le 14 août 2009, et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009111910/16.

(090134168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

---

### **Gwenael SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 50.822.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GWENAEL S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009111813/13.

(090134479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

---

### **Cofida S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.992.

—  
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 25.08.2009.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Société Anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Référence de publication: 2009111830/14.

(090134832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

---

**Neried Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 29.328.

Le bilan au 30.09.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.08.2009.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Société Anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Référence de publication: 2009111831/14.

(090134834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

---

**RIL II Hornbeams S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.134.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 juillet 2009 que:

Monsieur Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 1271 Sixth Avenue, New York, NY 10020, (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 juillet 2009.

Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 20 juillet 2009.

Monsieur Jack Howard Jacobs, né le 2 août 1945 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse personnelle au 161 Liberty Corner Road, Far Hills, NJ 07931 (Etats-Unis d'Amérique), est nommé Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 juillet 2009.

Depuis le 18 décembre 2007, Monsieur Michael Denny, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis le 20 juillet 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Michael Denny, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Hendre Wesson, né le 22 septembre 1978 à East London (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Jack Howard Jacobs, né le 2 août 1945 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse personnelle au 161 Liberty Corner Road, Far Hills, NJ 07931 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour extrait conforme  
RIL II Hombeams S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009111086/37.

(090132896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Canons Close S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: GBP 8.995,98.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.138.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 juillet 2009 que:

Monsieur Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 1271 Sixth Avenue, New York, NY 10020, (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 juillet 2009.

Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 20 juillet 2009,

Monsieur Jack Howard Jacobs, né le 2 août 1945 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse personnelle au 161 Liberty Corner Road, Far Hills, NJ 07931 (Etats-Unis d'Amérique), est nommé Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 juillet 2009,

Depuis le 18 décembre 2007, Monsieur Michael Denny, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis le 20 juillet 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Michael Denny, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Hendre Wesson, né le 22 septembre 1978 à East London (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Jack Howard Jacobs, né le 2 août 1945 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse personnelle au 161 Liberty Corner Road, Far Hills, NJ 07931 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour extrait conforme  
Canons Close S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009111087/38.

(090132900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Bishops Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: GBP 8.995,98.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.135.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 juillet 2009 que:

Monsieur Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 1271 Sixth Avenue, New York, NY 10020, (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 juillet 2009.

Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 20 juillet 2009,

Monsieur Jack Howard Jacobs, né le 2 août 1945 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse personnelle au 161 Liberty Corner Road, Far Hills, NJ 07931 (Etats-Unis d'Amérique), est nommé Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 juillet 2009,

Depuis le 18 décembre 2007, Monsieur Michael Denny, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis le 20 juillet 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Michael Denny, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Hendre Wesson, né le 22 septembre 1978 à East London (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Jack Howard Jacobs, né le 2 août 1945 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse personnelle au 161 Liberty Corner Road, Far Hills, NJ 07931 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour extrait conforme  
Bishops Avenue S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009111085/38.

(090132891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Renders S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.389.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 août 2009*

L'Assemblée ratifie la cooptation aux fonctions d'administrateur de la société de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de rassemblée générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Montbrun Révisions S.à r.l., ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009111449/21.

(090133698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**Velize Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.414.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 30 avril 2009 que:

- M. Laurent MULLER, Administrateur de la Société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 3 juin 2009 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;

- M. Stefan LORETZ, né le 27 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé à la fonction de Commissaire aux Comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009111058/25.

(090133012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Clovis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.438.

---

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique*

L'Associé Unique décide de transférer le siège de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 15 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clovis Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009111069/14.

(090133384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Cloisinvest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.225.

---

*Extrait des décisions prise par l'assemblée générale  
des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 17 août 2009*

1. M. Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

7. M. Philippe TOUSSAINT est nommé comme président du conseil d'administration, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour CLOISINVEST SA  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009111050/28.

(090133133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.701.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 10 novembre 2006, que CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY S.A., une société constituée en France, ayant son siège social sis à F-7500 Paris 100, boulevard Montparnasse, enregistrée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 428.711.196, représentée par Fabien Prevost, a transféré à MERIDIAM INFRASTRUCTURE PARTNERS S.A.S., une société par actions simplifiée constituée en France, ayant son siège sis à F-75008 Paris 28, boulevard Haussmann, enregistrée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 492.482.263, représentée par Thierry Deau, 1.600 parts sociales qu'elle détenait dans la Société.

Les parts sociales des associées de la Société se composent désormais de la façon suivante:

- AECOM GLOBAL GROUP LIMITED détient 5.000 parts sociales dans la Société;
- CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY S.A. détient 13.400 parts sociales dans la Société;
- MERIDIAM INFRASTRUCTURE PARTNERS S.A.S. détient 1.600 parts sociales dans la Société.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil De Gérance  
Signatures

Référence de publication: 2009111051/22.

(090132982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Atlantic Haus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.927.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique*

L'Associé Unique décide de transférer le siège de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 15 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Atlantic Haus Investments S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009111072/14.

(090133378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Sitrof Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 92.573.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée  
générale des actionnaires en date du 10 août 2009*

1. La co-optation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 26 novembre 2008 a été ratifiée et ce dernier a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. Monsieur Eric MAGRINI a été reconduit comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. Monsieur Philippe TOUSSAINT a été reconduit comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. La société responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 17/08/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SITROF HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111073/23.

(090133103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Hardwhere sprl, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 147.783.

—  
**OUVERTURE DE SUCCURSALE**

Hardwhere sprl

Siège social: rue François Stroobant, 12 à 1050 Bruxelles

forme juridique: Société Privée à Responsabilité Limitée (SPRL)

num d'entreprise 0479 342 425

banque carrefour des entreprises

Bruxelles Belgique

Activité: cours d'appui/soutien scolaire

Gérant Hardwhere sprl:

RAYMOND Jean Louis

né le 12/02/1941 à Alger Algérie

résidant à

rue François Stroobant, 12

1050 Bruxelles

Création d'une succursale de Hardwhere SPRL à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg)

Date de Création de la succursale: 10/08/2009

Adresse de la succursale:

Rue Jean Monnet, 5 à 1205 Luxembourg

Activité de la succursale: cours d'appui/soutien scolaire

Gérant technique à compter du 10/08/2009, pour une durée illimitée:

Brigitte Raymond est le représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale avec tous pouvoirs de signature pour la succursale

Brigitte Raymond

née le 09/03/0958 à Neuilly s/seine France

résidant à

12 rue François Stroobant

1050 Bruxelles

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Bruxelles, le 10/08/09.

Référence de publication: 2009111400/36.

(090133995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**Makler Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6645 Wasserbillig, 8, rue des Pépinières.

R.C.S. Luxembourg B 140.621.

*Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschaft*

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Hauptversammlung zusammen und beschließen folgendes:

Der Sitz der Gesellschaft wird ab dem 01.11.2008 innerhalb der Gemeinde Merttert von:

40, Grand Rue

L-6630 Wasserbillig

nach

8, rue des Pépinières

L-6645 Wasserbillig

verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, den 01.11.2008.

Stefan Thomas Muck

*Aktionär*

Référence de publication: 2009111422/7564/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05603. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090134025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**Quinlan Private Pembroke Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 164.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.437.

1/ Par résolutions signées en date du 15 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission d'Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet au 16 janvier 2009.

- acceptation de la démission de Florence Gerardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.

- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ Le siège social exact est au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

3/ L'adresse exacte de Matthew Charles Fleming, Gérant de type A, est située au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

4/ L'adresse exacte de Ronan O'Donoghue, Gérant de type A, est située au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111376/24.

(090133477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**Bugatti International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 26.124.

Die Gesellschaft wurde am 15. Juni 1987 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Paul Frieden, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg Nr. 274 vom 5. Oktober 1987.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2008 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bugatti International S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009111694/14.

(090134557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

**Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains - Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf, société anonyme et Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 18.193.

*Aktualisierung*

Das vorliegende Dokument wurde erstellt, um die bei dem Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegten Informationen zu aktualisieren.

Folgender Eintrag ist zu berichtigen:

- Herr Werner Wilhelm Justus WICKER

12, Rhyäcker

CH-8253 Diessenhofen

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. August 2009.

Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains - Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf, société anonyme et Cie

Unterschrift

Référence de publication: 2009109769/20.

(090131971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Hesope S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 115.710.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2009*

L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur Dmitry Kotlyarenko en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société et décidait à l'unanimité de nommer nouveau administrateur:

Andreas Konnaris, économiste, né le 16 juin 1983 à Limassol / Chypre, demeurant Troizinos 4A, CY-3048 Limassol, Chypre.

Monsieur Andreas Konnaris a également été nommé Président du Conseil d'Administration et peut donc, en application de l'article 9 des statuts de la société, représenter la société par sa signature individuelle.

Le mandat de Monsieur Andreas Konnaris viendra à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Hesope S.A.

Signature

Référence de publication: 2009111976/19.

(090134352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.